



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. limitée
19 octobre 2010
Français
Original: anglais

Cinquième session

Vienne, 18-22 octobre 2010

Projet de rapport

Rapporteuse: Elizabeth Verville (États-Unis d'Amérique)

Additif

II. Débat de haut niveau

A. Ouverture du débat de haut niveau

1. Le débat de haut niveau de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée s'est tenu le 18 octobre 2010. Il a été ouvert par M^{me} Amina C. Mohamed, Présidente de la Conférence à sa cinquième session.

B. Débat général sur les formes nouvelles ou naissantes de criminalité

2. Les représentants de haut niveau suivants ont fait des déclarations:

Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

Taous Feroukhi, Ambassadeur de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (au nom du Groupe des 77 et la Chine)

Musthafa Mohamed Jaffeer, Ambassadeur de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (au nom du Groupe des États d'Asie)

Sergey Bulavin, Secrétaire d'État et Vice-Ministre de l'intérieur de la Fédération de Russie (au nom du Groupe des États d'Europe orientale)

Franklin Almeyda Rancier, Ministre de l'intérieur et de la police de la République dominicaine (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)



Nitto Francesco Palma, Sous-Secrétaire d'État, Ministère italien de l'intérieur (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États)

Frank Recker, Ambassadeur de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (au nom de l'Union européenne)

Xolisa Mabhongo, Ambassadeur de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne (au nom du Groupe des États d'Afrique)

Snežana Malović, Ministre de la justice (Serbie)

Mohammed Bello Adoke, Procureur général et Ministre de la justice (Nigéria)

Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la justice (France)

Alina Mihaela Bica, Secrétaire d'État, Ministère de la justice (Roumanie)

Marzena Kowalska, Procureur général adjoint (Pologne)

Marisela Morales Ibañez, Procureur général adjoint chargée des enquêtes spécialisées sur la criminalité organisée (Mexique)

Deepak Obhrai, Secrétaire parlementaire, Ministère des affaires étrangères (Canada)

Adbdullah Yusuf Almal, Conseiller juridique auprès du Ministre d'État aux affaires intérieures (Qatar)

Ali Khashan, Ministre de la justice (Autorité nationale palestinienne)

C. Conclusions et clôture du débat de haut niveau

3. Dans sa déclaration liminaire, la Présidente de la Conférence a rappelé que le débat de haut niveau se tenait conformément à la résolution 64/179 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée recommandait à la Conférence d'organiser, durant sa cinquième session, un débat de haut niveau pour examiner les formes nouvelles ou naissantes de criminalité et les moyens de promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant¹.

4. Plusieurs orateurs ont souligné que le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention contre la criminalité organisée était l'occasion de renouveler leur engagement collectif et individuel à combattre la criminalité transnationale organisée et d'évaluer l'efficacité des mesures prises à ce jour. Il a été fait référence à la réunion spéciale de haut niveau consacrée à la criminalité transnationale organisée, tenue par l'Assemblée générale les 17 et 21 juin 2010, qui a donné un élan politique important pour faire avancer le processus de ratification et d'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant.

5. Plusieurs orateurs se sont déclarés profondément préoccupés par la menace croissante que représentait la criminalité organisée et par sa nature multidimensionnelle. La criminalité organisée était désormais une activité

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

d'envergure macroéconomique qui, par là même, entravait les activités économiques légitimes et compromettait la gouvernance démocratique, la sécurité et le développement. L'importance de la Convention et de ses Protocoles en tant que principaux instruments internationaux de lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations a été soulignée. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur le grand nombre d'États parties à la Convention et sur l'importance de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention et aux Protocoles s'y rapportant et leur application intégrale. Ils ont également souligné qu'une action concertée était nécessaire pour démanteler les puissants réseaux criminels internationaux.

6. De nombreux orateurs ont fait observer que la mondialisation et l'interconnexion avaient contribué à l'expansion des groupes criminels transnationaux organisés, qui avaient accru leur pouvoir, adapté leurs modes de fonctionnement et étendu leurs activités au-delà des frontières. Un certain nombre d'orateurs ont qualifié la traite des personnes et le trafic illicite de migrants de deux des manifestations les plus odieuses de la criminalité organisée. Il a également été estimé que le trafic d'armes à feu facilitait la criminalité organisée, d'où la nécessité d'une coopération et d'une action renforcées dans ce domaine.

7. En outre, des orateurs ont mis en avant le fait que les groupes criminels avaient aussi élargi leurs opérations à la cybercriminalité, au trafic de biens culturels, à la piraterie, au trafic de ressources naturelles, au trafic de médicaments de contrefaçon et au trafic d'organes. À cet égard, de nombreux orateurs ont insisté sur la grande souplesse de la Convention contre la criminalité organisée, qui donnait une définition large des infractions graves. Ce texte constituait donc un instrument précieux et efficace pour s'attaquer aux formes de criminalité nouvelles et naissantes.

8. Les orateurs ont souligné qu'il importait de prendre des mesures législatives et opérationnelles adaptées si l'on voulait prévenir et combattre les formes de criminalité naissantes et résurgentes. On a mis l'accent sur la nécessité d'adopter des politiques globales en matière de prévention de la criminalité pour s'attaquer aux causes profondes de celle-ci. En outre, des orateurs ont insisté sur les effets dévastateurs qu'avait la cybercriminalité, comme en témoignait le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants. La question de savoir s'il fallait élaborer un nouvel instrument juridique visant la cybercriminalité a été abordée. Plusieurs orateurs ont fait remarquer que le trafic de biens culturels, forme grave de criminalité organisée, ne cessait d'augmenter. Ils ont rappelé que les biens culturels constituaient un patrimoine commun qu'il fallait préserver et protéger, et qu'une coopération internationale efficace était nécessaire pour permettre le retour des biens volés. Plusieurs orateurs ont également exprimé leur préoccupation croissante face à la piraterie et au trafic de ressources naturelles.

9. La plupart des orateurs ont mis en relief l'importance de la coopération internationale, élément clef de la Convention. Celle-ci offrait un cadre unique et complet pour la mise en place de mécanismes communs d'extradition et d'entraide judiciaire, qui devait permettre de priver les criminels de tout refuge. De la même manière, le fait que des mesures efficaces de saisie et de confiscation puissent être prises permettrait de déposséder les organisations criminelles des biens illicitement acquis et de les priver de tout moyen de pression.

10. Plusieurs orateurs ont fait ressortir la nécessité impérieuse, 10 ans après l'adoption de la Convention, d'élaborer un mécanisme qui aiderait la Conférence à en mieux suivre l'application et à cerner les bonnes pratiques dans ce domaine. Il a aussi été déclaré que la Convention ne pourrait être pleinement appliquée que si une assistance technique était fournie de manière régulière et durable aux pays qui en faisaient la demande. Les orateurs ont remercié l'UNODC de son travail et appelé de leurs vœux un financement plus stable et prévisible des activités qu'il menait à l'appui de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.
